

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE DISCIPLINES NON LINGUISTIQUES

SESSION 2019

RAPPORT DE JURY

L'intérêt que l'examen de certification complémentaire suscite tous les ans dans l'académie de Bordeaux témoigne de l'importance qu'accorde un grand nombre de professeurs et d'établissements d'enseignement général, technologique et professionnel à l'enseignement des langues vivantes et à l'ouverture à l'international.

La réforme du lycée crée un contexte particulièrement favorable au renforcement des dispositifs d'enseignement des disciplines non linguistiques en langues étrangères. Les lycées auront désormais la possibilité d'enrichir leur offre en proposant l'enseignement d'une discipline non linguistique en LV hors section européenne ou de langue orientale (SELO). Contrairement aux SELO s'appuyant uniquement sur les langues A et B des élèves, ce nouveau dispositif pourra être mis en place dans une langue C.

STATISTIQUES

	DNL		
	2019	2018	2017
Candidats inscrits	91	97	70
Candidats présents	86	84	59
Candidats admis	69	55	40

Les professeurs de lycée professionnel continuent de représenter un tiers des candidats. Nous nous félicitons de la diversité des disciplines non linguistiques représentées. On en compte 23. Cette diversité ne se retrouve malheureusement pas au niveau des langues choisies par le candidat. Avec seulement un candidat en allemand et deux candidats en italien, la quasi-totalité des candidats se répartit entre anglais et l'espagnol.

Tous les membres du jury soulignent le soin apporté par la grande majorité des candidats à la constitution des dossiers et à la préparation de l'exposé. Le dossier fourni par le candidat n'est certes pas évalué par le jury mais son élaboration constitue une étape importante dans la préparation du candidat. Le jury a ainsi pu assister à de nombreuses prestations de bonne voire de très bonne qualité. Ce constat se traduit par un taux de réussite de 80,23%, en nette hausse de 15 points par rapport à la session précédente.

Les candidats admis ont tous fait preuve d'une maîtrise de la langue étrangère se situant au moins au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues dans les domaines de la compréhension, de l'expression orale en continu et de l'expression orale en interaction. Ils disposaient par ailleurs de connaissances solides du fonctionnement des sections européennes ou de

langues orientales ainsi que des programmes d'enseignement propres à chaque discipline. Le jury a particulièrement apprécié la réflexion menée par certains candidats sur la didactique de l'enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère et sur l'intérêt de l'approche biculturelle et leur volonté de mettre leurs compétences au service de l'ouverture culturelle des élèves.

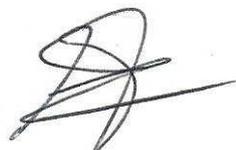
Nous encourageons les candidats ajournés à tenir compte des observations et conseils qui leur ont été communiqués et à se présenter de nouveau à une prochaine session.

Rappelons que l'examen est constitué **d'une épreuve orale de trente minutes maximum** qui s'appuie en partie sur le dossier que le candidat aura remis en déposant sa demande d'inscription à l'examen. L'épreuve débute par un **exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum. L'épreuve se déroule en partie voire dans sa totalité, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.**

L'entretien permet au jury d'apprécier :

- **la maîtrise de la langue étrangère** (l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ; la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ; la maîtrise du langage de la classe) ;
- **la maîtrise de la bi-culturalité** (savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ; connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux pays voire dans plusieurs) ;
- **la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère**, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc.;
- **la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes ou de langues orientales;**
- **la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.**

Les futurs candidats sont invités à prendre l'attache de la DAREIC pour connaître les stages à l'étranger proposés aux professeurs désireux d'enseigner une discipline non linguistique en langue étrangère.



M. Ludger HERZIG

Président de jury